

Sujet : [INTERNET] méthanisation Chamarandes

De : Mauricette COUERON <dcoueron@free.fr>

Date : 10/04/2024 09:56

Pour : pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

A l'attention de Mr Le Préfet, et des agriculteurs porteurs de projet et de Mr le commissaire enquêteur

Je joins l'article de Mme Marchand Nathalie, publié le 04 avril 2024 dans « REUSSIR » l'AAMAF se dit au bord du gouffre :

Nous estimons que 170 sites sont aujourd'hui menacés

Ce que les associations luttant contre les méthaniseurs craignaient est arrivés.

La méthanisation coûte de l'argent aux agriculteurs.

Après avoir des aides à la construction, puis des tarifs de rachat exorbitant et payé par nos impôts, l'AMMF demande de nouveaux des aides ?

Ci-après une partie de l'article :

«

Hausse des coûts d'exploitation des méthaniseurs en cogénération entre 2022 et 2023

Pour justifier sa demande, l'association s'appuie sur une [délibération publiée le 25 mars 2024 de la commission de régulation de l'énergie](#) (CRE) qui mentionne des hausses de coût d'exploitation des **unités de méthanisation en cogénération** de 33% entre 2022 et 2023, sur la base des données d'un échantillon de 9 installations. Une inflation liée à la hausse des coûts de maintenance, de la **consommation électrique** (qui a progressé de 92% entre 2022 et 2023) et des intrants.

La CRE recommande une révision des conditions tarifaires de tous les **contrats de cogénération** pour refléter ces coûts réels de production d'électricité. Un avis qui serait partagé par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGECC) que l'AAMF a rencontrée depuis le 28 mars. Reste à convaincre Bercy.

*Nous avons besoin, dans l'attente de l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif, d'une mesure d'urgence pour éviter la fermeture de nombreuses **installations de méthanisation**. Nous estimons que 170 sites sont aujourd'hui menacés* », affirme Jean-François Delaitre dans le communiqué.

LAAMF propose une hausse des tarifs d'achat de base de l'électricité provenant du biogaz de 10% pour les installations en contrat BG16 de cogénération sur la période entre fin 2023 et mi-2025 pour compenser l'inflation des coûts entre 2022 et 2023. Mais aussi une revalorisation de la prime effluents d'élevage et de la prime à l'efficacité énergétique ainsi qu'un déplafonnement des installations (de 499 kW à 1 MW), souligne Adeline Canac.

Alors que l'élevage est en souffrance, on aurait l'impression d'une double peine

Mr Le Préfet, Mr l'enquêteur, je vous invite à émettre un avis défavorable à ce type de projet, qui coûte de l'argent aux contribuables.

Par leurs manifestations les agriculteurs se disent en difficultés. Alors aidons-les à ne pas succomber aux chants des sirenes mais de revenir à leur métier, **L'agriculture**

Je suis contre ce projet

Didier COUËRON



Sans virus. www.avast.com